



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 JUIN 2026**

**DELIBERATION N°04 - DCM-2026060404**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 28  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : -  
Abstentions : -

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

**Date de convocation : 29 mai 2026**

**Membres présents :**

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, Mme Lona BARRASA-MARTIAL, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

**Membres représentés par pouvoir :**

M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT

**Secrétaire de séance : M. Kévin HELENE**

**Rapporteur** : Monsieur Serge DESTUGUES, *Adjoint délégué à l'Education, à la Petite enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse*

Conformément au décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer les prix des repas servis aux élèves

Les tarifs de la restauration scolaire sur la Commune de Boucau n'ont pas été modifiés depuis 2015. De ce fait, ils n'ont pas suivi les fluctuations majeures des prix établis par les sociétés de restauration qui se sont succédées.

Pour garantir un effet équitable pour chaque famille aux services municipaux, cette nouvelle grille tarifaire continuera à s'appuyer sur le revenu des foyers avec 6 tranches déterminées selon le quotient familial délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). L'objectif est double : renforcer la solidarité entre les familles tout en préservant le financement du service restauration scolaire.

**Objet :**  
**Modification des  
tarifs de  
restauration  
scolaire**

Aussi, il est proposé d'approuver les tarifs de la restauration scolaire dans les proportions suivantes :

TRANCHES	QUOTIENTS	TARIFS
1	De 0 à 400	1 €
2	De 401 à 600	2.78 €
3	De 601 à 900	3.46 €
4	De 901 à 1400	4.01 €
5	De 1401 à 1800	4.50 €
6	Supérieur à 1801	4.90 €
	Occasionnel	4,90 €
	Adultes	5,50 €

Il est également proposé d'adopter le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires applicable à compter du 1er septembre 2026

Il est précisé que les tarifs proposés ont été examinés lors de la commission *Education, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse* en date du 28 mai 2026.

**Où l'exposé de Monsieur Serge DESTUGUES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée ci-dessus à compter du 1er septembre 2026 ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur des accueils périscolaires pour les écoles maternelles et élémentaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 04/06/2026**

**Le Maire,  
M. Mathieu HORN**



**Le Secrétaire,  
M. Kévin HELENE**

